

HONORAIRES DE L'AGENCE TTC

(TVA taux en vigueur de 20% incluse) Barème pour les mandats à compter du 06 Janvier 2018.

	Mandat de vente	Mandat Expert Equitable * honoraires divisés entre acquéreur et vendeur.
De 0 à 100 000 €	Forfait 6 000 €	Forfait 6 000€ soit 3 000 €*
De 100 001 à 150 000 €	6%	6% soit 3%*
De 150 001 à 200 000 €	5%	5% soit 2,5%*
De 200 001 à 250 000 €	4,8%	4,8% soit 2,4%*
De 250 001 à 300 000 €	4,5%	4,5% soit 2,25%*
A partir de 300 001 €	4%	4% soit 2%*

CAS PARTICULIERS :

-Pour les biens à rénover en grande partie et qui occasionnent une multitude de visites avec acquéreurs et artisans spécialisés, géomètres experts, géologues pour étude de sol, pour assainissement individuel et tous renseignements nécessaires au projet.
FORFAIT 10 000 € ttc.

FORFAIT PRESTATION PRESTIGE *

-la prestation des partenaires extérieurs peut modifier le barème de base des honoraires de vente à une hauteur allant jusqu'à 2%.

* voir conditions et partenaires en agence

HONORAIRES DE LOCATION TTC

Le montant TTC des honoraires imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire :

- Maximum 8€/m²** : Entremise et négociation, visite, constitution du dossier locataire et la rédaction de bail, en zone non tendue
- Maximum 10€/m² zone tendue.
- Maximum 12€/m² zone très tendue.

Etat des lieux :

- Maximum 3€/m²** pour l'état des lieux.

Liste des communes concernées par le décret sur l'évolution de l'encadrement des loyers : <http://www.logement.gouv.fr>